## COMMUNE DE PLOUISY COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Séance du Vendredi 22 mai 2015

Affiché le : 26/05/2015

Date d'envoi de la convocation : 18 mai 2015 Date de l'affichage de la convocation : 18 mai 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19 présents à l'ouverture : 18

## 1. Approbation du PV du Conseil municipal du 7 avril 2015

#### 2. Délibérations :

- 2015-040 Subventions 2015 Complément
- 2015-041 Extinction de créance
- 2015-042 Tarifs ALSH 2015
- 2015-043 Convention avec les communes de Ploumagoar, Pabu, Grâces et Saint-Agathon pour l'ALSH
- 2015-044 Convention avec le Centre hospitalier de Guingamp pour la restauration des personnels
- 2015-045 Personnel Ratios promus/promouvables
- 2015-046 Désignation des délégués aux commissions extérieures
- 2015-047 Convention avec l'Agence d'Appui aux Collectivités Territoriales (ADAC)
- 2015-048 Marché pour la fourniture et la pose d'une structure de jeux à l'école primaire Lancement
- 2015-049 Marché pour l'aménagement, la fourniture et la pose d'un terrain multisports-Lancement
- 2015-050 Marché pour l'aménagement, la fourniture et la pose d'un terrain de tennis- Lancement
- 2015-051 Programme de voirie 2015 Lancement de la consultation
- 2015-052 Marché pour la fourniture de tables et chaises à destination des associations—Lancement
- 2015-053 Marché pour la construction d'un bâtiment abritant le matériel des services techniques Lancement
- 2015-054 Avis relatif à la demande de modifications de la station d'épuration

L'an deux mille quinze, le vingt-deux mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Rémy GUILLOU, Maire.

<u>Présents</u>: M. GUILLOU Rémy, Maire, Mme LE PESSOT Mireille, M. LEFEBVRE Guillaume, Mme DELABBAYE Marie-Annick, M. LE BRAS Jean-Claude, Adjoints, M. BACCON Bruno, Mme BLONDEL Catherine, Conseillers municipaux délégués, Mme LE ROUX Andrée, M GOUELOU Léopold, Mme CRENN-LE-DUO Nathalie, M. LE GUEN Xavier, M. MORELLEC Mickaël, M CAILLEBOT Ronan, M. L'ANTON Jean-Yves, Mme DREUMONT Solen, M. THOMAS Jean-Claude, Mme ILLIEN Stéphanie, M. TESSIER Mickaël, Conseillers municipaux.

#### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme GUILLEUX Fabienne à Mme LE PESSOT Mireille.

Secrétaire de séance : M. LE GUEN Xavier

# 1- Validation du Procès-verbal du Conseil municipal du 7 avril 2015

Rapporteur : Rémy GUILLOU

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 7 avril 2015.

# 2- Information au conseil municipal : Schéma directeur d'aménagement de gestion des eaux et plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne

Etant exposé par Mireille LE PESSOT, Rapporteur

Jusqu'au 18 juin 2015, les acteurs de l'eau et le public sont consultés sur le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et son programme associé, ainsi que sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne 2016-2021.

Dans chaque bassin hydrographique, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et son programme de mesures, d'une part, et le plan de gestion des risques d'inondation, d'autre part, fixeront pour 6 ans les objectifs à atteindre et les mesures à mettre en œuvre.

Les habitants du bassin Loire-Bretagne sont ainsi invités à donner leur avis sur deux plans d'actions pour l'eau : la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau et la stratégie de gestion des risques d'inondation.

La stratégie de reconquête de la qualité de l'eau est définie par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Il fixe les objectifs à atteindre en termes de qualité des eaux et des milieux aquatiques, de quantité d'eau, de répartition et de gestion de la ressource. Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) décrit la stratégie du bassin Loire-Bretagne pour gérer les risques d'inondation.

SDAGE et PGRI seront adoptés fin 2015 et serviront de cadre réglementaire à toutes les décisions publiques qui ont un impact sur l'eau dans le bassin Loire-Bretagne.

Pour participer à la consultation, un questionnaire et une notice d'accompagnement sont disponibles sur le site Internet www.prenons-soin-de-leau.fr. Il est également possible de transmettre une contribution libre, sur le SDAGE et/ou le PGRI, au secrétariat technique du bassin Loire-Bretagne.

Les documents sont consultables dans toutes les préfectures des départements concernés et au siège de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à Orléans. Tous les avis seront étudiés par le comité de bassin et les services de l'État, qui pourront modifier ou compléter leurs propositions.

Dans le même temps, le public est également consulté sur les plans d'action pour le milieu marin (PAMM). Avec ses 2 600 km de côtes, le bassin Loire-Bretagne est intéressé par trois PAMM différents : Manche-mer du Nord, mers celtiques et golfe de Gascogne. Dans le cadre de cette consultation nationale, les habitants du bassin peuvent donner leur avis sur un ou plusieurs de ces plans d'action pour le milieu marin en se rendant sur www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr .

Dans chaque sous-région marine, le programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin fixera les actions à mettre en œuvre pour atteindre ou maintenir le bon état écologique des eaux marines à l'horizon 2020.

## 3- Délibérations

# 2015/040 Subventions 2015 – Complément

Etant exposé par Guillaume LEFEBVRE, Rapporteur

Conformément aux inscriptions budgétaires prévues dans le budget primitif 2015, il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Associations sportives extérieures	<b>Propositions 2015</b>
Association Sportive Bégaroise	31.64 €
Studio Danse de Guingamp	189,84 €
Bienvenue au club (Poney Club) - Trégrom	15.82 €
Canoë Kayak Club Guingampais	63.28 €
Entente Athlétique de l'Argoat	79.10 €
Guingamp Roller Skating	79.10 €
Danse et fitness – Amicale laïque de Ploumagoar	237.30 €
Tennis de table – Grâces – Le Merzer	15.82 €
Urban Ethnik - Grâces	142.38 €
Twirling Club de Grâces	31.64 €
Vélo Club Pays de Guingamp	126.56 €
Total	1 012,48 €

Associations intercommunales	Propositions 2015
ACDASC – Cdasc- Cap Sports	4 172.00 €
Comité de services aux personnes	682 €
Partage et Emplois	111.00 €
Total	4 965.00 €

Ecoles & Divers	Propositions 2015
Collège A. Camus – Foyer socio-éducatif	581.40 € (sous condition de la production de la liste des enfants scolarisés)

Il est en outre proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de <u>300 euros au Secours Populaire</u> pour le séisme au Népal.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°32 du conseil municipal du 7 avril 2015,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

-FIXE pour 2015 les subventions allouées comme ci-dessus.

## 2015/041 Extinction de créance

Etant exposé par Guillaume LEFEBVRE, Rapporteur

Dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel, il a été jugé par le Tribunal d'instance de Guingamp que la situation financière d'une personne débitrice de la restauration scolaire, était irrémédiablement compromise et qu'il convenait donc de procéder à l'effacement de ses dettes. Aussi, il convient de prendre acte de l'extinction d'une créance d'un montant de 53,84 € résultant d'une décision de justice.

Cette somme sera mandatée au compte 6542.

**Vu** le jugement du 6 janvier 2015 prononçant l'extinction des dettes d'une personne débitrice de la cantine scolaire,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- -PREND ACTE de l'extinction d'une dette pour un montant de 53,84 €.
- -DIT que la somme sera mandatée au compte 6542.

## **2015/042 Tarifs ALSH**

Etant exposé par Guillaume LEFEBVRE, Rapporteur

Dans le cadre de l'organisation d'un centre de loisirs chaque été à Plouisy, une convention de financement a été signée entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2014-2017.

Cette convention acte la mise en œuvre d'une tarification modulée en fonction des ressources des familles. Le quotient familial servant de base de calcul, tient compte de la composition et des ressources des familles. Il convient donc de reconduire ces tarifs pour le centre de loisirs qui se tiendra à Plouisy du 6 juillet au 14 août 2015.

Pour mémoire, la facturation est établie comme suit.

#### **Allocataires CAF**

Tranche	1	2	3	4	5
QF CAF	≤ 512 €	513 à 699 €	700 à 949 €	950 à 1199 €	≥ 1200 €
Tarifs journée	6€	8,20 €	10,40 €	12,60 €	14,80 €
Tarifs ½ journée sans repas	3,30 €	4,50 €	5,70 €	6,90 €	8,10 €
Tarifs ½ journée avec repas	3,90 €	5,10 €	6,30 €	7,50 €	8,70 €
Tarifs nuit de camping ou veillée			6,20 €		
Tarifs soirée au centre			2,50 €		

#### Allocataires MSA

QF MSA	≤ 400 €	401 à 549 €	550 à 699 €	700 à 850 €	≥ 851 €
Tarifs journée	14,80 €				
Bons MSA	9€	8€	7€	6€	0€
Restant dû	5,80€	6,80 €	7,80 €	8,80€	14,80 €
Tarifs ½ journée			8,10€		
sans repas			8,10 €		
Bons MSA	4,50 €	4 €	3,50 €	3 €	0€
Restant dû	3,60 €	4,10 €	4,60 €	5,10€	8,10 €
Tarifs ½ journée			8,70 €		
avec repas			8,70 €		
Bons MSA	4,50 €	4 €	3,50 €	3 €	0 €
Restant dû	4,20 €	4,70 €	5,20 €	5,70 €	8,70 €
Tarifs nuit de			6,20 €		
camping ou veillée			0,20 €		
Tarifs soirée au			2,50€		
centre			2,30 €		

**Vu** la convention de financement liant la commune à la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2014-2017,

*Vu* la délibération n°32 du conseil municipal du 7 avril 2015 portant budget principal de la commune,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

-FIXE pour 2015, les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement comme ci-dessus.

# 2015/043 Convention avec les communes de Ploumagoar, Pabu, Grâces et Saint-Agathon pour l'ALSH

Etant exposé par Guillaume LEFEBVRE, Rapporteur

L'accueil de loisirs sans hébergement de Ploumagoar propose un accueil des enfants de Plouisy les mercredis après-midi, les petites vacances et une partie des vacances d'été. Comme en 2014, il est proposé de participer au financement de cet accueil, pour les petites vacances et l'été, par le versement d'une participation de la commune de Plouisy, à hauteur de 15 euros par jour et par enfant. Par ailleurs, s'agissant de l'accueil les mercredis après-midi, cette participation est fixée à 8 euros par demi-journée et par enfant. Il est précisé qu'il s'agit, dans les deux cas, d'une tarification en complément de la tarification demandée aux familles.

#### Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- -APPROUVE le principe d'une participation financière de la commune à l'ALSH de Ploumagoar à hauteur de 15 euros par jour et par enfant de Plouisy pour les vacances et à hauteur de 8 euros par demi-journée et par enfant pour les mercredis après-midi.
- -APPROUVE les termes de la convention ci-annexée.
- -AUTORISE le maire à signer ladite convention.

# 2015/044 Convention avec le Centre hospitalier de Guingamp pour la restauration des personnels

Etant exposé par Mireille LE PESSOT, Rapporteur

Le Centre Hospitalier de Guingamp offre aux agents des administrations intéressées, un droit d'accès à son restaurant du personnel pour un montant inférieur à 5 euros par repas et par personne.

Après consultation des agents communaux et échanges avec le Centre Hospitalier, il convient de s'accorder sur les modalités de la prestation.

Le Centre hospitalier de Guingamp permet aux agents communaux de se restaurer dans les mêmes conditions que ses propres personnels.

Chaque agent disposera d'une carte nominative et créditée par lui.

Cette convention n'a aucun impact financier pour la commune.

#### Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- -APPROUVE les termes de la convention ci-annexée.
- -AUTORISE le maire à signer ladite convention.

## 2015/045 Personnel – Ratios promus/promouvables

Etant exposé par Mireille LE PESSOT, Rapporteur

Par délibération n° 20 du 27 février 2015, le conseil municipal a procédé à la modification du tableau des effectifs dans la perspective de trois avancements de grade suite aux entretiens d'évaluation et après examen des possibilités d'avancement de grade pour l'année 2015 par la commission du Personnel.

Trois postes ont alors été créés, à savoir :

- -1 poste d'Adjoint administratif Principal 1ère classe
- -1 poste d'Adjoint technique Principal 1ère classe
- -1 poste d'Adjoint technique 1ère classe

Par ailleurs, conformément à l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984, l'avis du Comité Technique Départemental a été sollicité sur les ratios d'avancement de grade, correspondant au nombre maximum de fonctionnaires dans un cadre d'emplois pouvant être promus à l'un des grade d'avancement de ce cadre d'emplois.

Par avis rendu le 4 mai 2015, le Comité Technique Départemental s'est prononcé favorablement sur les ratios d'avancement proposés.

**Vu** la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

 $\boldsymbol{Vu}$  la délibération n°20 du 27 février 2015 portant modification du tableau des effectifs,

Vu l'avis de la commission du Personnel,

Vu l'avis du Comité Technique Départemental,

#### Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- -FIXE les ratios d'avancement de grade comme suit :
- Adjoint administratif Principal de 1ère classe : 100 % (nombre d'agents promouvables : 1)
- Adjoint technique Principal de 1ère classe : 100 % (nombre d'agents promouvables : 1)
- Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe : 100 % (nombre d'agents promouvables : 1)

## 2015/046 Désignation des délégués aux commissions extérieures

Etant exposé par Rémy GUILLOU, Rapporteur

Par délibération n°36 du 18 avril 2014, le conseil municipal a procédé à la désignation des représentants de la commune, délégués aux organismes extérieurs.

Suite à la démission d'un conseiller, il convient de désigner un nouveau suppléant pour siéger au conseil d'administration et au conseil intérieur du Lycée de Kernilien.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention d'engagements pour la gestion et la mise en tourisme des sentiers et chemins de randonnées, intervenue entre Guingamp Communauté et la commune le 11 février 2014 et conformément à l'article 7 de cette convention, il convient de désigner l'élu référent, en charge du suivi de la convention avec la commission Tourisme et les services de Guingamp Communauté. Il est rappelé que ce comité de suivi se réunit au minimum une fois par an, pour dresser le bilan de la gestion des itinéraires de randonnées d'intérêt communautaire et échanger sur les améliorations à apporter.

Vu la délibération n°36 du 18 avril 2014,

#### Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

#### -DESIGNE:

- Madame Andrée LEROUX pour représenter la commune au conseil d'administration et au conseil intérieur du Lycée Kernilien en qualité de suppléante.
- Madame Nathalie CRENN comme élu référent, en charge du suivi de la convention pour la gestion des chemins de randonnées, en lien avec la commission Tourisme et les services de Guingamp Communauté.

## 2015/047 Convention avec l'Agence d'Appui aux Collectivités Territoriales (ADAC)

Etant exposé par Rémy GUILLOU, Rapporteur

Certaines opérations dont la réalisation est projetée en 2016-2017 impliquent une expertise particulière compte tenu de leur complexité.

Tel est en effet le cas du projet de salle associative au terrain des sports et du projet de regroupement des écoles

C'est pourquoi, un partenariat est envisagé avec l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC 22) qui apporte aux collectivités adhérentes, une assistance d'ordre technique, juridique et financière.

L'ADAC est un établissement public administratif créé entre le département, les communes et les établissements de coopération intercommunale conformément à l'article L. 5511-1 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal a décidé d'adhérer à cet établissement, par délibération n°64 du 20 juin 2014 et a approuvé le principe d'une cotisation annuelle de 0,75 euros par habitant DGF.

Cette cotisation annuelle intègre un potentiel d'études fixé à 24 heures, étant précisé que ce potentiel ne peut pas être reporté d'une année sur l'autre.

Dans la perspective de recourir aux services de l'ADAC pour la salle associative au terrain des sports et pour le projet de regroupement des écoles, il convient de s'accorder sur les modalités de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, en particulier sur les règles de protection de la propriété intellectuelle.

Par la suite, un contrat de prestation sera signé pour chaque mission entre la commune et l'ADAC.

## Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- -APPROUVE les termes de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage ci-annexée.
- -AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que les conventions de prestation y afférentes.

## 2015/048 Marché pour la fourniture et la pose d'une structure de jeux à l'école primaire -Lancement

Etant exposé par Marie-Annick DELABBAYE, Rapporteur

Le projet de réaménagement des jeux de l'école dans la cour figure parmi les projets structurants de l'année 2015 pour la commune, dans la perspective du regroupement, à terme, des écoles sur un même site. Ce projet vise à diversifier et à sécuriser les jeux récréatifs de l'école. Le montant prévisionnel ayant été inscrit au budget 2015, il convient à présent de procéder au lancement de la procédure de consultation des entreprises pour la fourniture et la pose d'une structure de jeux sur sol souple coulé, de deux paniers de basket et de 7 draisiennes.

#### Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- -DECIDE LE LANCEMENT de la procédure de consultation des entreprises pour un marché de fourniture et de pose d'une structure de jeux, de deux paniers de basket et de sept draisiennes pour l'école.
- -AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette consultation.

## 2015/049 Marché pour l'aménagement, la fourniture et la pose d'un terrain multisports-Lancement

Etant exposé par Rémy GUILLOU, Rapporteur

Le projet d'installation d'un terrain multisports s'inscrit dans un programme global de renforcement des équipements sportifs sur la commune. Ce projet se veut à destination des enfants sur les temps scolaires et périscolaires et vise, plus généralement, à offrir à chacun, dans un environnement proche, des équipements fédérateurs autour du sport.

Il convient à présent de lancer le marché qui sera, compte tenu de son montant estimatif, passé selon une procédure adaptée.

Les caractéristiques essentielles du projet dont l'enveloppe financière prévisionnelle a été approuvée par la délibération n°21 du 27 février 2015, sont les suivantes : il s'agit de lancer une consultation pour l'aménagement, la fourniture et la pose d'un terrain multisports, rue du stade, en gazon synthétique de 24ml x 12ml sur de l'enrobé existant composé de :

- 2 buts de 3ml x 2ml en frontons (foot, hand)
- 2 paniers de basket
- 4 petits buts de 1ml

Ce marché sera lancé selon la procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- -DECIDE LE LANCEMENT de la procédure de consultation des entreprises pour l'aménagement, la fourniture et la pose d'un terrain multisports.
- -AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette consultation.

## 2015/050 Marché pour l'aménagement, la fourniture et la pose d'un terrain de tennis– Lancement

Etant exposé par Rémy GUILLOU, Rapporteur

L'implantation d'un terrain de tennis s'inscrit, comme le terrain multisports, dans un programme global de renforcement des équipements sportifs sur la commune.

Il convient à présent de lancer le marché qui sera, compte tenu de son montant estimatif, passé selon une procédure adaptée. Les caractéristiques essentielles de ce projet dont l'enveloppe financière prévisionnelle a été approuvée par la délibération n°21 du 27 février 2015, sont les suivantes : il s'agit de lancer des travaux d'aménagement d'un court de tennis, rue du stade, en gazon synthétique de 18 ml x 36 ml, sur l'enrobé existant avec une clôture d'une hauteur de 3 ml en simple torsion.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des voix exprimées (M. Tessier et F. Guilleux ne prenant pas part au vote) :

- -DECIDE LE LANCEMENT de la procédure de consultation des entreprises pour l'aménagement, la fourniture et la pose d'un court de tennis selon les caractéristiques ci-dessus précisées.
- -AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette consultation.

#### 2015/051 Programme de voirie 2015 – Lancement de la consultation

Etant exposé par Rémy GUILLOU, Rapporteur

Une enveloppe prévisionnelle pour la réalisation du programme annuel de voirie a été inscrite au budget 2015, compte 2315.

Il convient à présent de lancer le marché correspondant dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes : ce marché porte sur l'enrobé, le curage et le dérasement d'accotement.

Il est composé d'une tranche ferme portant sur :

Rubrique 1 - Voie communale de Kerouat

Rubrique 2 - Voie communale de Lesguern

Rubrique 3 - Voie communale de Pen An Crec'h

Rubrique 4 - Point à temps automatique

Et d'une tranche conditionnelle portant sur :

Rubrique 5 - Voie communale de Kerjagu.

Compte tenu du montant du marché, un avis de publicité sera diffusé via la plateforme Mégalis et inséré dans la presse.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- -DECIDE LE LANCEMENT de la procédure de consultation des entreprises pour le programme annuel de voirie 2015.
- -AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette consultation.

## 2015/052 Marché pour la fourniture de tables et chaises à destination des associations-Lancement

Etant exposé par Rémy GUILLOU, Rapporteur

L'acquisition de tables et chaises pour la salle des associations d'une part, et de tables extérieures d'autre part, a été prévue au budget 2015, compte 2184.

Il convient à présent de lancer une consultation des entreprises pour la fourniture de ces mobiliers selon une procédure adaptée.

Il s'agit d'acquérir 20 tables extérieures selon les caractéristiques suivantes :

- •Tables de 2.20ml x 0.80ml
- •Plateau pin massif, épaisseur 30mm environ
- •Piétement métallique repliable

Et 20 tables et 120 chaises pour la salle des associations selon les critères suivants :

- •20 Tables de 1.80ml x 0.80ml
- •Plateau mélaminé, épaisseur 25mm environ
- •Piétement métallique repliable
- •120 chaises empilables

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- -DECIDE LE LANCEMENT de la procédure de consultation des entreprises pour le marché de fourniture de tables et chaises.
- -AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette consultation.

# 2015/053 Marché pour la construction d'un bâtiment abritant le matériel des services techniques - Lancement

Etant exposé par Jean-Claude LE BRAS, Rapporteur

Un projet d'édification d'un bâtiment destiné à entreposer du matériel des services techniques a été prévu au budget 2015.

L'enveloppe financière estimative a été approuvée par délibération n°21 du 27 février 2015.

Il convient à présent de lancer la consultation correspondante dans le cadre d'une procédure adaptée, dont les principales caractéristiques du marché sont les suivantes : Il s'agit de construire un bâtiment de type « hangar », annexe au bâtiment principal des services techniques situé rue du stade, ayant vocation à abriter le matériel d'entretien nécessaire aux services techniques.

□Longueur de 18.00 m en travées de 6.00 m, largeur de 8.00 m, hauteur en rive de 5.00 m
☐Massifs, longrines et dalle en béton armé en option
□Charpente métallique, pannes en sapin du nord
□Couverture en fibro et translucide
□Bardage et portail en tôles

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- -DECIDE LE LANCEMENT de la procédure de consultation des entreprises pour la construction d'un bâtiment abritant le matériel des services techniques.
- -AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette consultation.

#### 2015/054 Avis relatif à la demande de modifications de la station d'épuration

Etant exposé par Jean-Claude LE BRAS, Rapporteur

Une enquête publique a été prescrite à compter du 17 mars 2015 par le Président de Guingamp Communauté concernant la station d'épuration qui est soumise à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Cette enquête porte d'une part, sur la demande présentée par Guingamp Communauté, de procéder à la révision de la capacité nominale de la station d'épuration pour la mettre en adéquation avec la capacité réelle de l'unité épuratoire tout en répondant aux objectifs de développement industriels de l'agglomération et aux objectifs de protection du milieu récepteur fixés par la Directive Cadre sur l'eau et d'autre part, sur les adaptations nécessaires à la station d'épuration pour respecter la norme sur le phosphore ; ainsi que l'adaptation, le renforcement et l'extension de l'existant pour assurer le fonctionnement et l'exploitation des nouvelles installations (électricité HT/BT et TBT, supervision, voirie, réseaux divers, éclairage extérieur, ...) ; cette installation destinée prioritairement à traiter des effluents domestiques est susceptible de recevoir les effluents industriels normalement traités à la station de Grâces.

Dans le cadre de cette enquête publique, l'avis de la commune de Plouisy est sollicité.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

-EMET UN AVIS FAVORABLE sur la demande d'autorisation de modifications (révision et adaptations) pour la station d'épuration comme décrites ci-dessus.

Date du prochain conseil municipal : vendredi 19 juin 2015 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.